



RAPPORT D'ACTIVITES 2008

Présenté à l'AG du 28 avril 2009

Sommaire

Avant-propos

Chapitre I

- Atout EI : Présentation et fonctionnement
- Objet – Missions
- Secteurs – Membres
- Activités
- Organes de gestion
- Mandats

Chapitre II

1) Dossiers

1) Transversaux

- a. Décret entreprise d'insertion
- b. Décret économie sociale

2) Verticaux

- a. Titres-services
- b. Périclès
- c. Services de proximité, IDESS
- d. Projet crèches

2) Projet CoJEST

3) Formation

4) Communication

5) Evènements

Chapitre IV

Le futur

Chapitre III

Les partenaires d'Atout EI

Annexe :

Annexe 1 : Composition des organes de gestion

Annexe 2 : liste des membres

Chapitre I

Atout EI Présentation et fonctionnement

Objet – Missions

Atout EI est la fédération wallonne intersectorielle pluraliste représentative des entreprises d'insertion.

Les missions qui lui sont dévolues sont principalement :

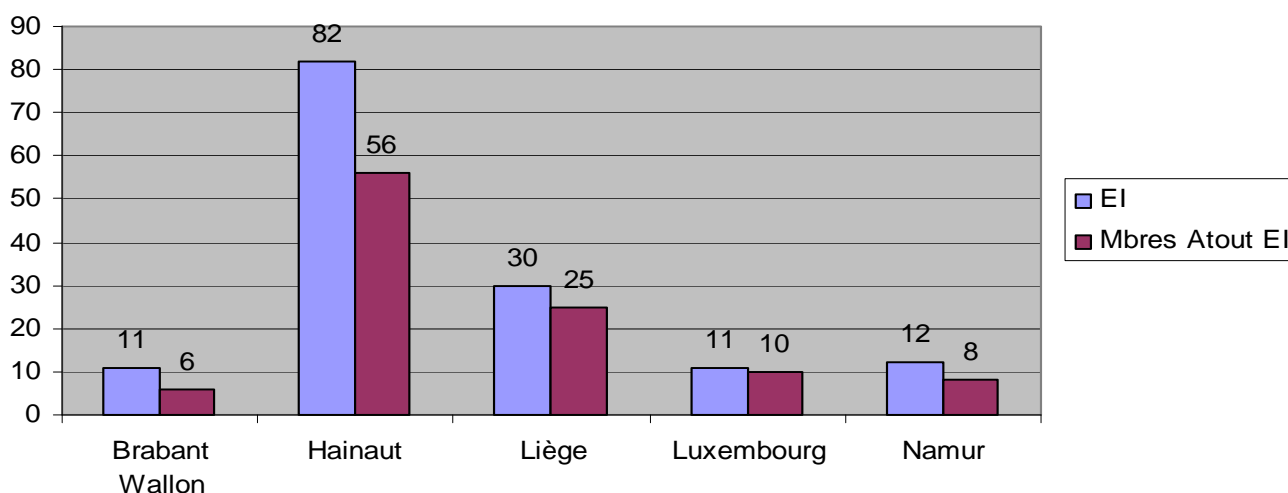
- 1) regrouper les entreprises d'insertion reconnues par la Région wallonne,
- 2) promouvoir ces entreprises d'insertion,
- 3) recueillir leurs attentes et leur proposer des solutions,
- 4) les représenter auprès des interlocuteurs publics et défendre le fonctionnement du secteur,
- 5) tenir à jour des données statistiques sur le secteur,
- 6) collecter et diffuser toutes les informations concernant les entreprises d'insertion,
- 7) créer, organiser et tenir des groupes de travail sur des questions techniques et des problèmes spécifiques aux entreprises d'insertion, ainsi que des chambres sectorielles,
- 8) favoriser la formation sous toutes ses formes au sein des entreprises d'insertion wallonnes.

Les membres d'Atout EI

Lors de l'assemblée générale constitutive fin 2006, 51 membres étaient affiliés à la fédération.

Au moment de clôturer ce rapport (mars 2009), Atout EI représente 105 EI membres sur les 146 agréées.

Localisation de nos membres sur base des EI agréées



Nos membres couvrent une grande variété de secteurs d'activités

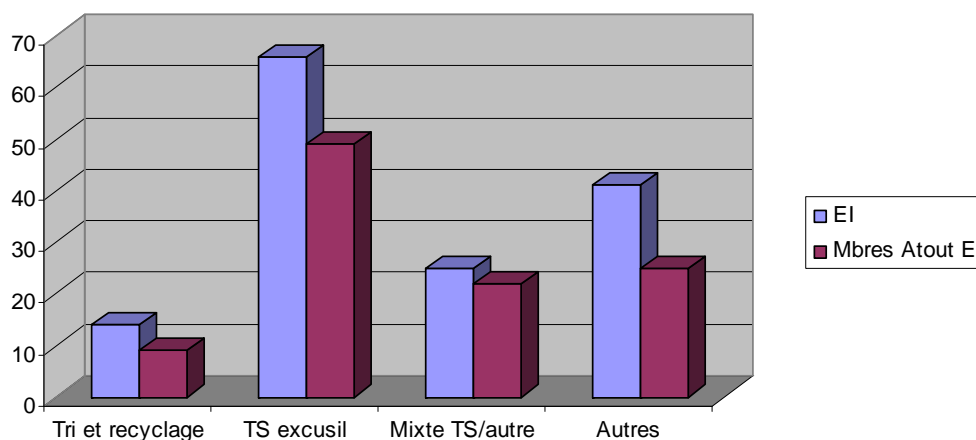
La palette d'activités des membres d'Atout EI s'adresse tant aux entreprises, aux pouvoirs publics, qu'aux particuliers et couvre :

- **Tri et recyclage** (papiers cartons ; électroménagers ; équipements électriques et électroniques ; dépollution et démantèlement de DEEE ; démantèlement et dépollution de véhicules ; collecte à domicile d'objets réparables et revalorisables/ Ressourcerie ; magasin de seconde main)
- **Fabrication, réparation, maintenance de pièces mécaniques dans l'industrie**
- **Bois** (exploitation forestière ; scierie et menuiserie ; abattage d'arbres)
- **Entretien** (assainissement de site ; entretien de parcs et jardins / espaces verts ; maintenance industrielle ; recyparcs)
- **Nettoyage** (industriel ; aide-ménagère par le titre-service ; voiries et abords ; nettoyage de véhicule avant la vente, nettoyage de véhicule d'entreprise et de particuliers)
- **Transport** (service de raccompagnement sécurisé des clients avec leur propre véhicule, dépannage et gardiennage de véhicules accidentés)
- **Services de proximité dans le cadre IDESS** (petits travaux habitat – entretien, réparation et aménagement – ; aménagement et entretien des espaces verts ; nettoyage de locaux de petites asbl ; transport de proximité)
- **Blanchisserie /Lavoir**
- **Repassage / Couture**

- **Bâtiment** (construction et rénovation ; travaux de peinture ; ferronnerie ; fabrication de cloisons amovibles et acoustiques ; panneaux isolants et acoustiques ; plafonnage/crèpissage ; éco-construction ; isolation et ventilation ; installation de panneaux photovoltaïques ; installations électriques et électroniques –domotique, systèmes d’alarmes - ; achat et gestion d’un immeuble ; petite maintenance, montage de mobilier, réparations diverses)
- **Services aux entreprises** (Numérisation et call center ; gestion administrative et encodage ; numérisation et gestion électronique de documents ; conditionnement/emballage, achat et gestion d’un immeuble, mailing, événementiel, location de chapiteaux)
- **Horeca**

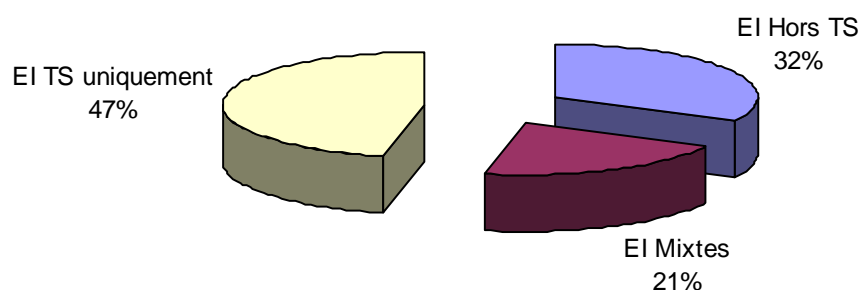
Pour en savoir plus sur nos membres, nous vous invitons à consulter notre rubrique « Membres » sur le site www.atoutei.be .

Types d’activités de nos membres par rapport aux EI agréées



Au sein de membres de la Fédération

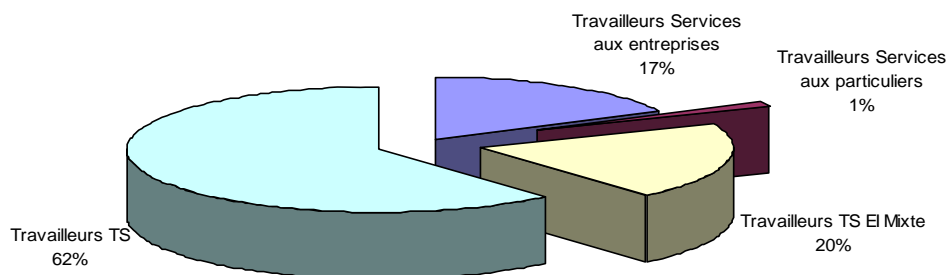
Pourcentage des EI membres sur base du rapport entre les EI actives dans le dispositif titre-service et hors titre-service



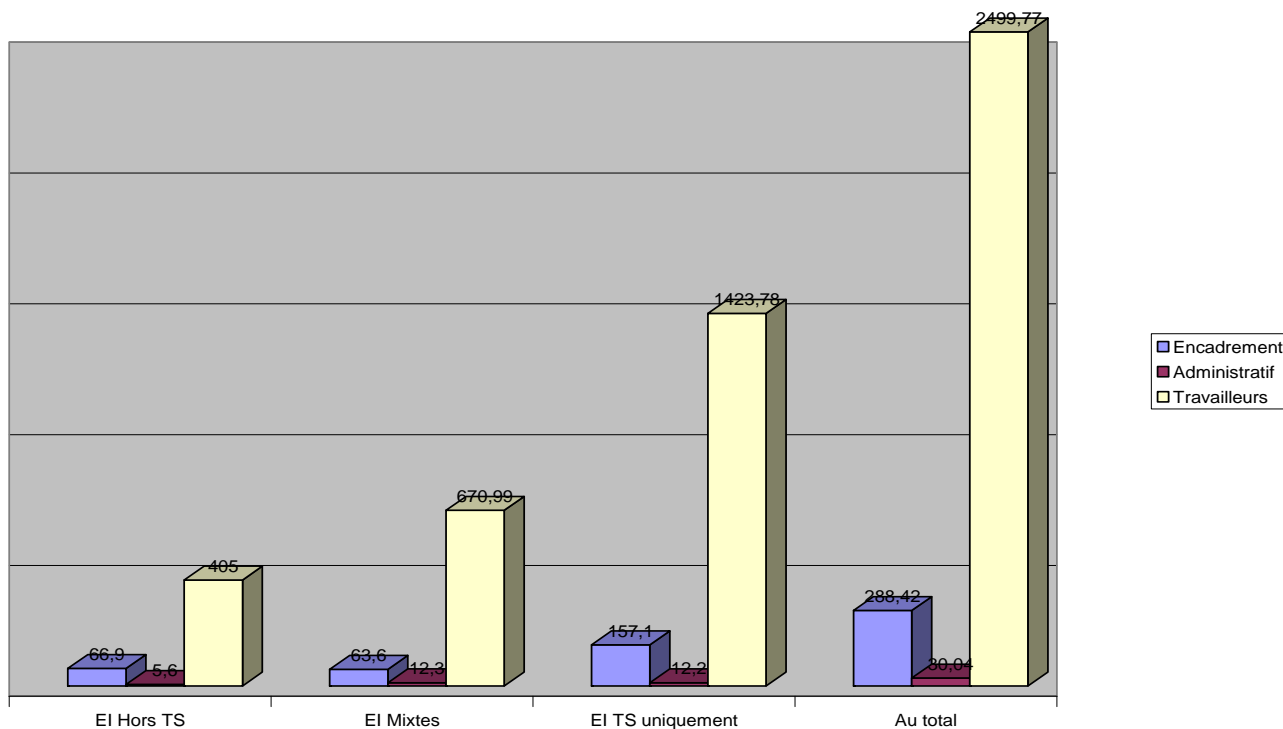
La Fédération a souhaité aussi analyser les travailleurs des EI membres sur base du type d'activité.

Ainsi, au-delà des 2.808 équivalents temps plein au total dans l'ensemble des membres, les travailleurs/ouvriers représentent 2.499 ETP.

Ces travailleurs/ouvriers selon le type d'activité/clientèle



La proportion entre encadrement et travailleurs ?



Activités de la Fédération

Promouvoir et défendre les entreprises d'insertion

- Investir les lieux de concertation et de négociation qui lui sont ouverts (ConcertES, Conseil Wallon de l'Economie Sociale... et ce n'est qu'un début).
- Participer aux débats menés par les diverses autorités publiques qui concernent spécifiquement le secteur des entreprises d'insertion
- Relayer les préoccupations du secteur auprès des autorités publiques et défendre ses intérêts.
- Œuvrer pour une reconnaissance plus large du secteur de l'économie sociale d'insertion.

Rassembler, analyser et communiquer l'information susceptible d'intéresser ses membres (réformes à venir, législations en projet ou existantes, etc).

Susciter la rencontre et l'échange entre les chefs d'entreprises sur des matières sectorielles et des questions relatives au secteur de l'insertion (groupe de travail « participation des travailleurs », groupe de travail « accueil de nouveau collaborateur », groupe de travail « titres-services », etc).

Ces groupes de travail ont été investis par près de 80 personnes différents provenant de plus de 50 EI membres. La moyenne de ces groupes avoisinait les 14 participants.

Favoriser la professionnalisation par la formation et la mise en place d'outils au sein des entreprises d'insertion wallonnes.

Organes de gestion

Conseil d'administration

Il est composé de douze administrateurs choisis parmi ses membres effectifs qui ont été nommés par l'assemblée fondatrice pour un terme de deux ans. Deux postes d'administrateurs sont attribués aux fédérations partenaires (voir annexe 1)

Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association. Il détermine la politique générale de la fédération et définit sa position à l'égard des tiers et notamment vis-à-vis des autorités publiques. C'est une instance décisionnelle des axes stratégiques d'orientations de la fédération. Il arrête les propositions à soumettre à l'Assemblée générale

Il s'est réuni huit fois en 2008 (10 janvier, 19 février, 18 mars, 20 mai, 24 juin, 3 septembre, 28 octobre et 9 décembre).

Bureau exécutif

Le Bureau est formé du Président, d'un vice-président et d'un administrateur de la fédération. Le Bureau assiste le Président, il prépare les délibérations du CA et assure l'exécution de ses décisions. Le bureau est l'organe qui prend toute

position de la fédération et cautionne toute décision politique et toute communication globale.

Son mandat de coordination et de suivi politique des décisions du CA l'amène à se réunir aussi souvent que les intérêts de la fédération l'exigent.

Le Bureau s'est réuni au moins une fois entre deux réunions du CA.

Direction

Depuis mars 2008, Jean-Pierre Pollénius assure pour la gestion administrative et financière de l'asbl, la participation aux actions de terrain et le suivi du plan stratégique de la Fédération.

Coordination

Laure-Anne Petre assure la gestion quotidienne des activités menées par la Fédération.

(Le développement des projets, contact avec les membres, contacts avec l'administration,...)

Chargée de projets

Depuis le mois d'avril 2008, Nancy Closse est en charge du projet CoJEST (FSE et Région wallonne) qui vise à

- évaluer l'impact des actions développées dans le projet CoJEST visant l'accompagnement vers et dans l'emploi des travailleurs peu qualifiés.
- émettre des propositions politiques en vue d'améliorer le cadre juridique lié au public cible et aux EI ainsi que de répondre aux risques rencontrés.
- faciliter la rencontre des parties prenantes en amont et en aval.

Les mandats

En vue d'investir les lieux de concertation et de négociation, Atout EI exerce différents mandats au sein d'instances régionales et nationales.

Les lieux investis :

ConcertES asbl

Personnes mandatées : Walthère Davister et Laure-Anne Petre

ConcertES est la plate-forme de concertation des organisations représentatives de l'économie sociale en Région wallonne et à Bruxelles. Elle s'est constituée sous forme d'asbl depuis décembre 2007.

La ConcertES remplit plusieurs missions de :

1. établir un pont entre les différentes initiatives et fédérations d'économie sociale,
2. développer son analyse sur une série de questions par la mise sur pied et l'animation de groupes de travail thématiques,
3. représenter le secteur de l'économie sociale au sein d'instances consultatives concernant les dossiers en cours pour lesquels elle a reçu mandat de ses membres,

4. promouvoir l'économie sociale, particulièrement par la mise en place et la diffusion d'outils de promotion de ses principes.

Au cours de cette année, la fédération était présente non seulement lors des plénières de ConcertES mais aussi dans les groupes de travail qui concernaient directement les EI.

Ces groupes de travail ont été traités les matières concernant entre autre :

- la mesure SINE
- le suivi du projet de simplification des réductions structurelles et d'activation des allocations de chômage
- l'uniformisation de l'accès aux mesures réservées aux opérateurs de l'économie sociale
- problématique de régionalisation de l'ES
- les clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics
- les emplois « verts » (projet « Alliance emploi et environnement »)
- la qualité de l'emploi dans les titres-services

Ces groupes de travail ont donné lieu à des avis et positionnement, transmis aux décideurs politiques ainsi qu'à des entretiens avec les cabinets concernés.

ConcertES est désormais l'A.S.B.L. chargée de la représentation du secteur de l'économie sociale.

CWESMa (Conseil Wallon de l'Economie Sociale Marchande)

Personne mandatée : Claude Berg remplacé par Laure-Anne Petre à partir de septembre 2009

Institué au sein du CESRW en 1999, le CWESMa a pour mission de conseiller le Gouvernement wallon dans la préparation et la politique de développement de l'économie sociale marchande en Wallonie. Il dispose pour ce faire d'un droit d'initiative en matière d'avis et de recommandations.

Le CWESMa est également chargé de la rédaction d'un rapport annuel sur l'évolution du secteur.

Durant l'année 2008, l'assemblée plénière du CWESMa s'est réunie à 5 reprises, les 24 janvier, 13 mars, 26 juin, 25 septembre et 17 novembre.

En outre, 2 réunions de Groupe de travail se sont tenues les 30 novembre et 1^{er} décembre.

Trois avis d'initiative ont été rendus concernant :

- l'avant-projet de décret relatif aux structures d'accompagnement à l'autocréation d'emploi (SAACE), le 17 mars 2008.
- l'avant-projet de décret relatif à l'inclusion de clauses sociales, environnementales et éthiques dans les marchés publics de travaux, de fournitures et de services en région wallonne.
- Les travaux d'organisation dans le cadre de la restructuration des différentes Commissions d'agrément dans le cadre de l'économie sociale.

D'autres thèmes y ont été abordés et notamment par Atout EI sur les propositions de réforme du décret entreprises d'insertion afin d'adapter ce décret aux réalités du terrain

Le décret wallon du 20 novembre 2008 relatif à l'économie sociale, a prévu que le CWESMa redevienne le CWES et élargisse son champ de compétences et de missions. Il s'est installé au cours du premier trimestre 2009.

Atout EI – Fédération wallonne des Entreprises d'Insertion

Rue du Térés, 45 à 4100 SERAING

9

D'autres lieux sont investis par la Fédération tels que :

Le comité d'accompagnement de Périclès.

Personne mandatée : Hervé Samyn

Les Commissions d'agrément :

- **IDESS** : *Personnes mandatées : Laure-Anne Petre et Jean-Pierre Pollénius*

Les premières commissions d'agrément ont démarré en octobre 2007.

En 2008, la commission s'est réunie 12 fois.

A la clôture de l'année, 104 dossiers ont été déposés dès quels, 92 ont été jugé recevables. Actuellement 77 structures ont reçu leur agrément dont 21 asbl, 45 CPAS et 10 EI.

65 structures comptent au moins augmenter leur effectif d'un mi-temps.

Au total et sur base des agréments, le volume de l'emploi concernant les travailleurs IDESS est évalué à 81 équivalents temps plein toute IDESS confondue, auquel on peut ajouter les postes APE selon le nombre d'emploi créé par structure. En ce qui concerne les EI/IDESS, nous comptabilisons une grosse vingtaine de travailleurs « IDESS ».

- **EI** : *Personnes mandatées : Laure-Anne Petre et François Foguene*

En 2008, la Commission s'est réunie 14 fois.

Depuis cette année, la Commission a décidé de ne plus auditionner automatiquement les demandes de renouvellement mais seulement en cas d'éléments complémentaires à apporter. Par contre tout nouveau porteur de projet est auditionné.

76 dossiers ont été analysés.

Parmi lesquels, 3 nouveaux dossiers ont été refusés, 4 autres reportés. Parmi les demandes de renouvellement, 7 demandes ont fait l'objet de reportées pour complémentent d'informations dont 4 sur base d'audition et un refus de renouvellement d'agrément.

Pour le reste, **28 nouvelles EI** ont reçu leur agrément Région wallonne, **24 EI ont été reconduites pour une durée de 2 ans** et **19** autres pour une **durée de 4 ans**.

Parmi ces dossiers, plusieurs problèmes ou remarques ont été énoncés : la fonction de chef d'entreprise non cumulable avec celle de l'accompagnateur social, le respect de la tension salariale, les politiques de prix, le conventionnement avec la sous-traitance, le fait que seule l'activité exercée sur le territoire de la région de langue française donne lieu aux subventions, les connaissances du chef d'entreprise en matière d'économie sociale, la formation des travailleurs, le respect de la définition de TPE et plus particulièrement du critère d'indépendance, le plan financier qui ne correspond pas au dossier papier, le projet d'entreprise et d'insertion socioprofessionnelle pas suffisamment défini,...

Une série de recommandations ont été aussi exprimées aux EI.

La commission a complimenté aussi certaines EI pour la force du projet d'insertion.

Dans un contexte socio-économique en pleine évolution, Atout EI a présenté aux membres de la Commission, une série de points d'amélioration concernant le décret EI.

Chapitre II

1) Les dossiers

La fédération suit une série de dossiers qui concernent de très près une partie ou l'ensemble de ses membres.

Ainsi, le dossier intitulé **transversal** concerne l'ensemble des membres et a pour objet, le suivi et l'analyse de toute matière liée au dispositif EI, ainsi que la remise d'avis dans les cas le nécessitant.

Le dossier **vertical** traite d'une série de thématiques spécifiquement liées soit à un secteur soit à un projet.

I. Transversaux

a) Dispositif entreprise d'insertion

Relayer les préoccupations de ses membres

La fédération a interpellé le ministre sur la problématique des retards dans le versement des tranches de subvention EI début 2008 et début 2009.

Elle a aussi demandé un renforcement de l'administration pour un meilleur traitement des dossiers de ses membres.

De manière individuelle aussi et sur base de certaines demandes de ses membres, Atout EI a analysé les problèmes jugés prioritaires par ces derniers et les a relayé à l'Administration, à la Commission d'agrément et au Ministre.

De même, une rencontre avec la SOWECSOM a eu lieu fin d'envisager la mise en place d'un mécanisme simplifié de financement des EI.

Porter le débat pour une réforme du décret

Atout EI a soulevé en Commission d'agrément EI ainsi qu'au CWESMa, une série de problématiques liées au Décret EI. Elle a émis une série de propositions en vue de l'améliorer et de l'adapter au contexte socio-économique en pleine évolution.

Tenir à jour des données statistiques sur le secteur

La Fédération doit pouvoir disposer d'une série de données concernant ses membres. Ces informations sont indispensables pour une bonne représentation et information du secteur.

Ainsi, début 2009, la Fédération a souhaité mettre à jour les informations concernant l'emploi au sein des EI membres.

Suite au recueil et à l'analyse des informations demandées, elle a pu faire un état des lieux, à savoir que : les 105 EI membres (sur 146 EI agréées) avaient dans leur actif 3.597 travailleurs à leur charge (exprimé en équivalent temps plein : plus de 2.7660 ETP).

Susciter la rencontre et l'échange

Des membres s'interrogeaient sur ce qu'était au juste, la participation des travailleurs, la gestion participative, le processus de décision démocratique, ainsi

que sur la manière très concrète de mettre cette participation en pratique dans leur entreprise.

Atout EI a organisé 3 groupes de travail pour porter un regard sur les statuts complets coordonnés des participants et émettre des propositions de travail pour la mise en place une gestion participative dans leurs EI. Un outil a été proposé afin de communiquer au mieux vis-à-vis des membres du personnel, l'intérêt et le comment devenir membre associé.

b) Décret économie sociale

Œuvrer pour une reconnaissance plus large du secteur

Le décret économie sociale a été voté le 19 novembre 2008.

Pour rappel, ce décret vise à donner un cadre et donc une définition large et cohérente du champ de l'économie sociale, s'inspirant principalement de la définition du CWES de 1990.

Il touche aussi des sujets importants :

- la formalisation d'un interlocuteur représentatif du secteur,
- la mise en place d'une « reconnaissance » en tant qu'entreprise d'économie sociale,
- la mise en place d'un Conseil Wallon de l'Economie Sociale,
- la réforme des commissions d'agrément.

La fédération a participé activement aux débats concernant entre autres les arrêtés organisant les instances, la refonte de l'ensemble des procédures d'agrément, de retrait, etc. des différents dispositifs d'économie sociale dans une seule commission d'agrément.

II. Verticaux

L'objectif de cet axe est le suivi d'une série de dossiers par l'investigation d'instances officielles et/ou par la défense des intérêts des entreprises d'insertion.

Les dossiers suivis sont :

a) Titres-Services

Relayer les préoccupations du secteur et défendre ses intérêts

Etant donné que ce secteur est fort représenté au sein des membres de la fédération, la matière qui concerne ceux-ci fait l'objet de suivi, d'analyse, de réaction ou de demande.

Les préoccupations concernant la pérennisation de ce dispositif ont fait l'objet de plusieurs actions, communiqué de presse, réaction, rencontre de décideurs politique, etc.

Atout EI a entre autre défendu, par en concertation avec ConcertES, la qualité des emplois créés par les EI actives dans les titres-services.

La fédération a envoyé une demande de reconnaissance comme organisation professionnelle représentative d'employeurs auprès de la Direction générale des Relations collectives de travail (SPF emploi) avec comme objectif de siéger au sein de la SCP 322.1, voire de la 327.04. Cette demande est en cours de traitement.

Rassembler, analyser et communiquer l'information susceptible d'intéresser ses membres

A travers les Flash Info, la fédération a tenu informés ses membres des évolutions ou des changements liés au secteur titre-services tel que :

- La modification de réglementation
- Le chômage temporaire pour raison économique
- ...

Susciter la rencontre et l'échange

La Fédération est soucieuse de mettre en avant les bonnes pratiques de ses membres et de les diffuser à l'ensemble de ceux-ci. Elle organise des groupes d'échanges de bonnes pratiques et fait remonter les plus-values à travers les outils de communication qu'elle met en place.

La volonté de ce groupe de travail est de consolider les EI titres-Services, de différencier l'économie sociale des autres concurrents, d'échanger et de créer des synergies.

Au cours de cette année, la Fédération a mené 4 groupes de travail. Ceux-ci ont porté sur l'approbation de modèles visant la mise en place de la qualité, la gestion des heures « libres » ou sans clientèle et l'approbation d'une série de recommandations liées à l'ensemble de l'activité au sein d'une EI titre-service.

L'ensemble de ces sujets fait l'objet d'un ouvrage « Guide à l'usage des entreprises d'insertion actives dans le titre-service » qui a été publié début 2009.

b) Périclès

Participer aux débats

Le cadre défini par le projet Périclès était limité principalement à la création d'EI dans le service mutualisé aux entreprises. Cette particularité a justifié un suivi lointain dudit projet.

La deuxième phase de Périclès (depuis juillet 2008) n'est plus limitée aux seules EI, mais Atout EI reste attentif aux enseignements qu'il y aurait à tirer de ce projet dans le cadre d'une évaluation pertinente qui permettrait de mettre en évidence, notamment, les limites du cadre EI par rapport à certaines activités (taille, secteur, technicité, rentabilité, concurrence...).

c) Services de proximité

Participer aux débats et défendre les intérêts du secteur

La coordinatrice d'Atout EI participe, au titre de représentant du secteur de l'économie sociale à la commission d'agrément IDESS qui a débuté ses activités en octobre 2007. Une série de problématiques liées au démarrage de ce jeune dispositif a été portée à la connaissance des membres de la commission ou de l'Administration. Des réponses ont été apportées.

De même, en parallèle, Atout EI est rentré dans les négociations liées à la commission paritaire des travailleurs « IDESS » d'SFS actives dans le titre-service, et ne pouvant rester en CP 322.01 dès l'instant où elles développent des activités autres que le seul titre-service.

Un groupe de travail, sur base de l'initiative du Ministre Marcourt, a été mis en place avec les membres de la Commission paritaire 327.03 et les représentants des employeurs concernés.

La piste de l'ouverture de la CP 327.03 a été poursuivie jusqu'au constat qu'il était préférable de créer une nouvelle sous commission paritaire 327.04.

La Vice-Première Ministre et Ministre de l'Emploi et de l'Egalité des Chances a informé, en octobre 2008, les organisations intéressées qu'elle envisageait de proposer au Roi de modifier le champ de compétence de la Commission paritaire pour les entreprises de travail adapté et les ateliers sociaux (n° 327).

En parallèle et en attendant la création et la mise en place d'une nouvelle SCP, Atout EI et les représentants des organisations syndicales ont signé un protocole d'accord. Celui-ci devrait servir de base pour une Convention collective de travail au sein de cette future SCP.

Fin de l'année 2008, Atout EI s'est engagé à effectuer une évaluation des SFS/IDESS permettant de poser quelques constats.

d) Projet crèche

Relayer les préoccupations du secteur auprès des autorités publiques et défendre ses intérêts

Fin 2007, le Ministre Marcourt sollicitait Atout EI en vue de collaborer dans le lancement d'appel à projet pour les EI titres-service. Ce projet était une première action favorisant l'accueil de l'enfance pour contrer une des difficultés d'accessibilité du marché du travail pour une série de demandeurs d'emploi, en dehors des problèmes de qualification ou de motivation.

Un budget spécifique permettant le financement de l'acquisition, de l'aménagement ou de la rénovation de locaux a été réservé aux EI.

Cinq des neuf projets retenus verront un aboutissement.

Une rencontre avec la représentante du Ministre a eu lieu afin d'éclaircir certains points d'éligibilité et de timing.

Susciter la rencontre et l'échange

Atout EI a souhaité alimenter les démarches des EI dont le projet avait été retenu et permettre des échanges. Une visite de crèche suivie d'échanges et éventuellement de mutualisations a eu lieu en juin.

2) Le projet CoJEST

Les objectifs du projet

Il vise la stabilisation vers et dans l'emploi des travailleurs peu qualifiés (DEDP, DEDP+, Art60§7...), dans toute la région wallonne, à tous les niveaux du processus d'insertion. C'est-à-dire renforcer l'emploi et la stabilité des travailleurs dans les EI et permettre le passage des travailleurs qui le désirent à l'économie « classique » en veillant à la stabilité de leur nouvel emploi.

Dans ce projet, Atout EI travaille en partenariat avec deux autres fédérations : le CAIPS (fédération d'EFT/OISP) et le RES (Réseau d'entreprises sociales).

- Le CAIPS travaille sur la communication entre les EFT/OISP et les EI, les mettre en réseau et stimuler les partenariats.
- Le RES travaille sur la professionnalisation des accompagnateurs sociaux et sur le jobcoaching : c'est-à-dire l'accompagnement du travailleur en EI dans son projet professionnel.

Les objectifs d'Atout EI dans le projet CoJEST

1. Evaluer l'impact des actions développées dans le projet CoJEST visant l'accompagnement vers et dans l'emploi des travailleurs peu qualifiés.
2. Emettre des propositions politiques en vue d'améliorer le cadre juridique lié au public cible et aux EI ainsi que de répondre aux risques rencontrés.
3. Faciliter la rencontre des parties prenantes en amont et en aval.

Outil de gestion des travailleurs destiné aux EI

Afin d'évaluer l'impact de ce projet mais aussi de pouvoir analyser comment les EI réalisent leur mission d'intégration dans l'emploi envers leur public cible, Atout EI a élaboré et met en place un logiciel qui non seulement pourra être un moyen de gestion administrative pour les EI et, par là même, permettra à la Fédération de poursuivre l'étude réalisée en 2007 par le Ministre de l'Emploi.

En ce qui concerne l'action de la Fédération, les questions qu'elle se pose portent d'une part sur qui sont nos travailleurs et d'autre part sur quel est leur devenir suite à leur engagement en entreprise d'insertion.

Pour les parties concernées (EI et Fédération), cet outil vise donc à :

- diminuer les charges administratives des EI
- réduire le nombre de documents papier utilisés
- augmenter la qualité de la banque de données
- faciliter et accélérer le traitement des résultats par Atout EI

3) La formation

Favoriser la professionnalisation par la formation au sein des entreprises d'insertion wallonnes

Le succès rencontré lors des formations en 2007 et la demande a conduit Atout EI à deux types de formations dans le courant du deuxième semestre 2008 proposées à tout responsable d'entreprise d'insertion.

Savoir-faire : Accompagnement de l'absentéisme.

Les objectifs :

- Mieux appréhender le phénomène d'absentéisme
- Fournir des outils pour objectiver l'analyse de la situation, de comprendre le phénomène dans toute sa complexité
- Démarrer un accompagnement adapté aux caractéristiques des collaborateurs et à la culture de l'organisation.

Savoir-être : Management social des ressources humaines

Les objectifs :

- Faire le point avec les managers sur les particularités des EI et leurs conséquences en termes de management des ressources humaines ;
- Donner les outils base du management et de la gestion des ressources humaines (hard et soft skills) tant des outils pratiques (documents, questionnaires, méthodologies, check list,...) que des outils plus liés aux techniques de communication et de management ;

- Développer avec les participants la manière de concrétiser sur le plan de la gestion des ressources humaines leur mission d'économie sociale et de se différencier des entreprises classiques.

Au total, 24 personnes ont suivis ces formations.

4) La communication

Rassembler, analyser et communiquer l'information susceptible d'intéresser ses membres

La fédération centralise les informations d'intérêt général susceptibles d'intéresser les membres afin qu'elles puissent leur être accessibles et utilisées par ceux-ci.

De même, elle communique les plus-values en interne mais aussi les plus-values de l'économie sociale vers l'extérieur.

Les objectifs

Au travers de sa communication, Atout EI promeut les enjeux du secteur et informe ses membres des actions de la fédération.

Elle souhaite susciter la rencontre et l'échange entre ses membres, sur des matières sectorielles ; développer une expertise en matière économique, sociale et juridique, grâce aux contributions de ses partenaires et ce pour toute question intéressant l'entreprise d'insertion (financement, promotion de l'emploi dans le secteur, budget régionaux et communautaires,...) ; enfin, elle centralise ces informations.

De même, la tenue de groupes de travail permet de faire remonter à la surface des problématiques communes aux entreprises d'insertion mais également les meilleures pratiques observées et mises en œuvre dans ces différentes entreprises. Ces lieux d'échange et de concertation entre les chefs d'entreprises amènent à trouver la ou les solutions les mieux adaptées à l'une ou l'autre thématique.

La fédération souhaite valoriser les best practices de gestion des différents pans d'une activité développée selon les principes d'économie sociale d'insertion.

Afin de remplir cette mission de manière optimale et au-delà des moyens acquis (farde, folder, site, etc.) la Fédération a développé d'autres outils.

Communication orientée vers l'extérieur

- *Une brochure « Entreprise d'insertion, Suivez la partition »*

L'objet de ce vade mecum était de rappeler combien il est important de mettre en place une bonne gestion entrepreneuriale afin d'atteindre l'objectif fixé, mais aussi évoquer quelques obligations ; mettre en évidence les thèmes spécifiques au secteur et, in fine, alimenter certains sujets par des pratiques qui nous semblent intéressantes parce qu'elles vont au-delà des obligations légales.

- *Des séances d'informations*

Suite à la demande de certains partenaires tel que le Forem, les CPAS, ..., nous organisons auprès de ces acteurs des séances d'information afin de présenter les objectifs, le concept et le contexte des entreprises d'insertion.

En octobre, nous avons été appelés par Haute Ecole de la Province de Liège pour intervenir dans un Master en économie sociale.

De même, dans un programme de coopération Wallonie-Bruxelles/Quebec (Proxémia / CSMO), Atout EI a organisé une demi journée de rencontre et d'échange sur l'économie sociale en Belgique et le cadre EI wallon.

Les objectifs communs de ce programme:

- Le développement d'un référentiel et un programme de formation commune pour l'Aide Ménagère à Domicile
- Le suivi et la validation de cette formation

Communication destinée aux membres

• *Le Flash Info*

Il s'agit d'une newsletter envoyée aux membres d'Atout EI afin de les informer de l'actualité des EI, des débats qui ont lieu lors de groupe de travail, des bonnes pratiques ou de solutions mises en place et de l'agenda de la fédération.

Elle est envoyée par mail sous format PDF ou word en fonction de l'état de l'actualité. 5 FlashInfo ont traité des thématiques liées au dispositif EI (emploi, budget, fonctionnement des commissions d'agrément, la convention FOREM, etc.) ; ont relaté les avancées du dispositif IDESS, titres-services, économie sociale ; ... ont fait état des avancés des groupes de travail proposés par la Fédération.

D'autres thèmes, rappel et échanges ont fait l'objet de communication : demande de reconnaissance pour bénéfice en réserve immunisées, nouvelles mesures liées à l'emploi, marchés public et clauses sociales, développement durable, formations, etc.

De même, la Fédération communique sur les projets qu'elle mène tel que le projet CoJEST.

5) Les évènements 2008

• *Neuf séminaires: Construisez votre réseau!*

A l'occasion de la publication de son vade-mecum pour les entreprises d'insertion, la Fédération, Atout EI, a invité les entreprises et leurs partenaires potentiels ou actuels à un moment de rencontre et de construction ou de consolidation de réseau.

Neuf lieux ont été investis d'octobre à novembre 2008

Ces séminaires ont rassemblé plus de 160 personnes, en provenance des CPAS, des acteurs du DIISP (EFT/OISP/Missions Régionales...), du Forem, d'autres opérateurs d'insertion, des agences conseil, des partenaires économiques, et des acteurs de développement local, de l'Administration de la Région wallonne et bien entendu les acteurs mis à l'honneur, c'est-à-dire les entreprises d'insertion.

Chapitre III

Les partenaires d'Atout EI

CAIPS

la Concertation des Ateliers d'Insertion Professionnelle et Sociale est une fédération représentant les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle (OISP), les Entreprises de Formation par le Travail (EFT) et auparavant les Entreprises d'Insertion (EI).

FEBECOOP

La Fédération belge de l'économie sociale et coopérative exerce les mandats de représentation du mouvement coopératif et de l'économie sociale au sein de diverses instances régionales, nationales ou européennes.

R.E.S.

Le Réseau d'Entreprise Sociales est un réseau pluraliste composé d'entreprises qui visent la création d'emplois durables en offrant ainsi la possibilité à leurs travailleurs d'initier une démarche de reconquête de citoyenneté.

SAW-B ; Solidarité Alternative Wallonne et Bruxelloise

L'asbl SAW-B, Solidarité des alternatives wallonnes et bruxelloises, est une fédération d'économie sociale pluraliste.

Chapitre IV

Le futur

Missions

La fédération souhaite maintenir les missions et activités qu'elle s'est fixées c'est-à-dire :

- o La représentation et la défense des entreprises d'insertion
- o La communication et l'analyse de l'information pertinente
- o La rencontre et l'échange entre membres
- o La professionnalisation par la formation du secteur

Le CA d'Atout EI s'inscrit aussi dans objectif de développement, avec des sous-objectifs d'améliorations des suivis membres, de la communication interne et externe.

Dans ce cadre, Atout EI est en cours de reconnaissance comme organisation professionnelle représentative d'employeur dans la branche d'activité des services de proximité en général.

Objectifs fixés :

- o Regrouper au moins 2/3 des entreprises d'insertion wallonnes (objectif réalisé pour 2008)
- o Promouvoir les entreprises d'insertion (Atout EI s'inscrit dans le projet CoJEST et a pour mission de promouvoir les plus-values des EI auprès de l'économie traditionnelle. D'autres outils de communication comme le site Internet servent cet objectif. De même, d'autres actions liées à des projets (Accueil de nouveau collaborateur et sensibilisation plus importante des CPAS) viseront cet objectif au premier semestre 2009.
- o Recueillir les attentes des membres et leur proposer des solutions (Atout EI a proposé des modifications tant au niveau du décret EI que du fédéral. De même, un mémorandum des EI sera diffusé pour les élections régionales)
- o Représenter les EI auprès des interlocuteurs publics et défendre leurs positions (Atout EI est membre du CWESMa, désormais CWES ; siège à la commission d'agrément IDESS et via Caips, siège à la Commission d'Agrément EI)
- o Tenir à jour des données statistiques sur le secteur (Recensement emploi via le logiciel : « Cahier du Personnel »)
- o Collecter et diffuser toutes les informations concernant les EI (le site d'Atout EI a été mis en ligne, le Flash Info est un bon vecteur d'infos)
- o Professionnaliser le secteur (Atout EI met en place des formations pour les cadres dirigeants des EI)
- o Elaborer des outils visant à aider ses membres (Atout EI a élaboré un Vade Mecum, et bien d'autres outils seront mis en ligne dans l'espace membre).

Projets

La fédération s'inscrit aussi dans divers projets permettant la réalisation de ses missions.

Ainsi pour l'avenir, les projets qu'elle développe en partenariat sont :

- Projets Région wallonne
 1. La réalisation d'un **manuel d'accueil** 2008-09 dont les objectifs sont :
 - Elaborer un manuel commun présentant des outils de management pour le recrutement, proposant un plan d'accueil et intégrant des fiches explicatives vulgarisées à destination des travailleurs en insertion.
 - Proposer des pistes de réflexion, concernant :
 - les éléments indispensables à transmettre en termes d'information lors de l'engagement d'un travailleur
 - la communication à avoir des valeurs et objectifs de l'EI
 - l'accessibilité de ces informations vis-à-vis des travailleurs
 2. Suite au Vade-mecum des EI publié en octobre 2008, la Fédération souhaite d'autant plus **sensibiliser les CPAS**, étant donné leur rôle essentiel comme opérateurs d'insertion.
Soucieuse d'améliorer les liens de certains partenaires vis-à-vis des EI et à cet effet de rendre d'autant plus lisible les missions et obligations des entreprises d'insertion, Atout EI va reconduire 5 séminaires à destination plus particulièrement des CPAS.

- Projet Région wallonne et Fonds Social Européen 2008-2013

Le projet vise à accompagner les entreprises d'insertion à améliorer leur recrutement, à créer des dynamiques en terme pédagogique (projet professionnel, jobcoaching,...), à proposer des pistes de gestion participative et à renforcer l'accompagnement social ; d'autre part, pour les entreprises qui n'auraient pas (ou pas assez) d'accompagnateurs sociaux, à renforcer le jobcoaching pour les travailleurs en insertion qui désiraient entreprendre cette démarche.

L'accent de ce projet est mis sur la GRH et principalement le jobcoaching au sein des EI afin d'encourager d'autant plus les entreprises d'insertion dans la transition des travailleurs (DEDP ou Art60) vers l'emploi au sein de l'économie classique.

Pour rappel, le partenariat de ce projet : RES, CAIPS et les entreprises d'insertion qui y participent.

Ainsi, au-delà de ces critères définis dans le décret, Atout EI souhaite mieux connaître le public-cible et disposer des informations suivantes :

- La répartition des travailleurs selon leurs caractéristiques sociodémographiques (âge, genre, niveau de formation et orientation de la formation, statut avant l'entrée dans l'EI)
- La répartition des travailleurs selon le régime de travail (temps plein/temps partiel)
- La durée moyenne de maintien dans le dispositif
- L'évolution des travailleurs au sein des EI (gestion participative, évolution,...)
- L'évolution des personnes qui sont passées dans le dispositif « entreprises d'insertion »

Composition du Conseil d'administration 2008

Les membres du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est composé de 12 structures :

	Représenté par		assurant le rôle de
ADM V1	WAYTECK	Philippe	Administrateur
AOS (Eko Services)	LABABSA	Ophélie	Administrateur
FEBECOOP	BARTHOLOME	Virginie	Administratrice
La LAVANDIERE DU CENTRE	DRUGMAND	Nathalie	Administratrice
La LORRAINE 95	RENAUT	Alain	Administrateur
NEUPRE NET SERVICES	SAMYN	Hervé	Vice-Président
PAN-TERRE	VETRO	Salvatore	Président
PROXEMIA	BERNARD	Eric	Administrateur
RECMA	DAVISTER	Walthère	Administrateur
SAW-B	COLLARD	Marie-Caroline	Administratrice
TRINK-HALL CAFE	FOGUENNE	François	Administrateur
TRUSQUIN Titre-service	BORCY	Patrice	Administrateur

Composition du bureau 2008

PAN-TERRE	VETRO	Salvatore	Président
NEUPRE NET SERVICES	SAMYN	Hervé	Vice-Président
TRUSQUIN Titre-service	BORCY	Patrice	Administrateur

Equipe opérationnelle :

POLLENUS Jean-Pierre	Directeur
PETRE Laure-Anne	Coordinatrice
CLOSSE Nancy	Chargée de projets